

ROUTE

PISTE

VTT

BMX

CYCLO-CROSS

CYCLISME EN SALLE

POLO-VELO

LOISIR

FREESTYLE

VELO COUCHE

A l'attention des :  
Président (e)s des Comités Régionaux  
Président (e)s des Comités Départementaux

Montigny-le-Bretonneux, le 6 mai 2019

Réf : 2019-46/MC/MDS  
Tél : 01 81 88 09 30  
E-mail : [presidence@ffc.fr](mailto:presidence@ffc.fr)

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Dans le contexte de transformation de la gouvernance du sport français, la Fédération française de cyclisme (FFC) s'est positionnée pour organiser la gestion de la part territoriale des subventions du Centre national de développement du sport (CNDS). Le CNDS est intégré depuis fin avril au sein de l'Agence nationale du sport (ANS).

Ce positionnement ambitieux permet à la FFC de maintenir en 2019 l'enveloppe qui avait été attribuée en 2018 aux structures affiliées du cyclisme français ; ceci alors même que les moyens de la part territoriale du CNDS sont en diminution de 9,8%.

J'attire votre attention sur l'augmentation conséquente des subventions territoriales pour aider la création d'emploi ou intégrer des jeunes en apprentissage au sein de vos structures. Avec 48 M€ qui demeurent gérés par les services de l'Etat, il s'agit d'un levier de développement que nous devons mobiliser davantage.

Par ailleurs, cette nouvelle organisation de la gouvernance du sport française génère de nouveaux enjeux et une responsabilité particulière :

- Vis-à-vis de l'Etat : Il est essentiel d'entretenir un niveau élevé de confiance dans la capacité de notre fédération à gérer avec efficience les subventions obtenues.
- Vis-à-vis de nous-même : Nous devons profiter de ces nouveaux dispositifs pour renforcer notre capacité faire évoluer notre modèle de développement en concentrant les financements autour des enjeux principaux de notre projet fédéral.

Ces enjeux et cette responsabilité qui nous incombent sont les corollaires de la confiance qui est placée dans notre projet fédéral. Nous devons désormais faire la démonstration de notre capacité collective à mettre concrètement en œuvre notre projet fédéral.

Dans ce modèle, les comités régionaux et départementaux doivent être renforcés dans leur rôle de coordination et d'animation du projet fédéral au sein des territoires.

Aussi, il est d'ores et déjà prévu que les subventions obtenues en 2018 par chaque comité soient reconduites à l'identique en 2019 afin de ne pas faire subir à vos structures une nouvelle diminution de ressources. En revanche, les subventions aux clubs vont évoluer en fonction du nombre de demandes et de la qualité des projets déposés. Compte tenu de la diminution importantes des subventions CNDS au cours des dernières années, nous vous rappelons que la part disponible pour les clubs sera d'environ 300 000 €. En 2018, seulement 217 clubs ont obtenu une subvention de la part du CNDS.

Sur la base de la convention territoriale conclue par la FFC avec les comités régionaux, le comité régional déposera son dossier et chaque comité départemental déposera également son dossier. Ce dossier de demande de subvention sera la déclinaison opérationnelle dans vos territoires de la convention territoriale, et donc du projet sportif fédéral. Pour vous faciliter la demande de subvention, un exemple de projet territorial sera mis à votre disposition d'ici le 17 mai prochain.

Afin de pouvoir négocier avec l'ANS une évolution positive des montants des subventions territoriales dans les années, nous devons être en capacité de faire la démonstration de l'efficacité des actions mises en œuvre. Il est donc nécessaire de disposer d'un socle commun d'évaluation à l'ensemble des comités. Les indicateurs qui serviront de socle d'évaluation aux subventions attribuées pour l'année 2019 vous seront transmis prochainement.

D'un point de vue opérationnel, la gestion de l'enveloppe de subventions territoriales confiée à la FFC sera réalisée par une commission indépendante.

Cette commission sera en premier lieu chargée de définir les modalités et les critères d'études des demandes de subventions. Deuxièmement, cette commission organisera l'attribution des subventions qui seront remontées pour le 15 juillet 2019 à l'ANS. Enfin, cette commission sera chargée de compiler et synthétiser les bilans des projets financés afin de rendre compte aux instances dirigeantes fédérales et à l'ANS.

Comme en 2018, toutes les demandes de subventions devront être formulées via la plateforme Internet « Le Compte Asso » (<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>). Les modalités pratiques d'accès à la demande de subvention en ligne seront diffusées à partir du 17 mai prochain sur le site Internet de la FFC (<https://www.ffc.fr/cnds-ffc/>). Avant le 15 mai 2019, la mise à jour des données administratives et financières ou la création d'un Compte Asso peuvent être réalisées par les structures affiliées à la FFC.

Un manuel d'utilisation édité par l'ANS sera également disponible sur le site FFC (<https://www.ffc.fr/cnds-ffc/>). Nous vous demandons de bien vouloir répercuter ces informations vers les clubs de vos territoires.

A partir du 17 mai 2019, les comités et clubs affiliés qui disposent d'un Compte Asso pourront commencer à formaliser leur demande de subvention territoriale. **La date limite de validation des dossiers de demande est fixée au 3 juin 2019 à 12h pour les comités régionaux et pour les comités départementaux.**

Les clubs affiliés devront avoir déposé leur demande de subvention au 10 juin 2019 à 12h. Afin de vous associer aux avis qui pourront être portés sur les demandes de subventions déposées par les clubs, je vous demande de désigner une personne référente par région et de transmettre ses coordonnées à [commission-cnds-ffc@ffc.fr](mailto:commission-cnds-ffc@ffc.fr).

Je suis persuadé que ces nouvelles responsabilités que nous confies l'Etat vont contribuer à un déploiement efficace de notre projet dans les territoires. Je sais pouvoir compter sur votre motivation et votre implication pour réussir dès cette année cette transformation.

Restant à votre écoute, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Michel CALLOT